

Avis

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1921)**

Heft 4-5

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Unser geschätzter Kollege *W. L. Lehmann*, der, aus München in die Heimat zurückgekehrt, als Mitglied der Sektion Zürich unter uns weilt, beging am 7. März seinen 60. Geburtstag. Er wurde bei diesem Anlass im Namen unserer Gesellschaft und der Sektion Zürich herzlich beglückwünscht.

In der vorletzten Ausstellung im Kunsthaus Zürich (9. März bis 3. April) war Lehmann reichlich vertreten: eine Sammlung von 45 Oelgemälden und einigen Pastellen gewährten einen umfassenden Ueberblick über seine Tätigkeit als Landschaftler.

Assemblée des délégués et Assemblée générale 1921.

Selon la décision du Comité central l'Assemblée des délégués et l'Assemblée générale auront lieu les *2 et 3 juillet a. c.* Comme lieu de réunion on a prévu la ville de *Soleure*.

L'ordre du jour sera publié dans notre numéro du 1^{er} juin.

Exposition de notre Société 1921.

L'Exposition de notre Société aura lieu définitivement cette année. Comme endroit de l'exposition nous avons prévu *Zurich* et comme date le mois d'*octobre*. Nous sommes en pourparlers avec la Zürcher Kunstgesellschaft.

Les indications précises seront publiées dans le prochain numéro.

Estampe 1921.

Nos membres passifs entendront avec plaisir que *Giovanni Giacometti* a bien voulu se charger de l'Estampe 1921.

AVIS

Le Comité central vient de décider que la *liste des membres* ne sera pas publiée cette année à cause des frais d'impression. Comme il est néanmoins nécessaire que le secrétariat central possède, au moins lors de

l'assemblée générale, une liste des membres soigneusement établie, j'adresse aux secrétaires de section la prière de bien vouloir m'envoyer, au plus tard pour le 31 mai, une liste des membres de leurs sections soigneusement établie.

L'expédition régulière de l'Art suisse et de l'Estampe dépend, comme on sait, essentiellement de l'exactitude de la liste des membres.

A cette occasion je renouvelle la demande d'adresser désormais toutes les communications concernant la liste des membres directement au secrétariat central.

Zurich, Zeltweg 9.

R. W. Huber.

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Résumé des délibérations du Comité central (Séance du 16 avril 1921).

Exposition de la Société 1921. Le Département de l'Intérieur veut bien nous communiquer qu'une subvention de fr. 3000.— nous est accordée pour l'exposition de cette année. La Commission fédérale des Beaux-Arts est autorisée à faire des achats à cette exposition. Nous avons exprimé nos remerciements au Conseil fédéral pour l'accueil qu'il a fait à notre demande du janvier dernier.

Le Comité central désire faire cette exposition à Zurich au mois d'octobre; le président central priera la Zürcher Kunstgesellschaft de mettre à notre disposition les salles d'exposition du Kunsthaus pour le mois d'octobre.

Les indications précises et les propositions pour le jury soumises aux exposants seront publiées au prochain numéro.

Turnus 1921. Le comité du Schweiz. Kunstverein nous informe de l'organisation nouvelle de cette exposition suisse itinérante. Le Kunstverein établit une liste d'un certain nombre d'artistes dont les œuvres constitueront le prochain Turnus. Les sections de Bâle et de Zurich ont protesté contre ce procédé (la section de Berne s'est alliée depuis à cette protestation). Le Comité central unanime appuie les manifestations de ces sections; il confirme la lettre de notre président central, adressée le 7 avril au Kunstverein, et décide d'adresser une nouvelle lettre au Kunstverein pour lui dire que l'organisation du Turnus 1921 ne correspond pas aux intérêts des artistes suisses. Le Kunstverein reçoit une subvention